

Séance du 25 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 25 juillet, le conseil municipal dûment convoqué le 19 juillet 2022 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 21 heures.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, Mme Lucie CHEVREUX, Mme Anaïs FAUCHER, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Gaël JARRY, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, M. Philippe TEXIER.

Étaient excusés : M. JARRY Patrice donne pouvoir à Mme Elisa NEVEUX, Mme Anne ROBIN, M. Loïk HELIAS donne pouvoir à M. Jean-Pierre LIEVRE, M. ONILLON Denis.

M. le Maire étant empêché, Mme Fabienne PROUST, 1^{ère} adjointe préside la réunion.

Le conseil municipal a désigné Madame Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

Mme PROUST demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Climatisation dans la boulangerie
- Participation au repas du 14 juillet 2022

Commerces :

Informations diverses

Les membres du conseil municipal sont informés de l'arrêt de l'activité des gérants du bar restaurant à compter du 5 septembre 2022. La cessation d'activité interviendra dans les prochaines semaines.

Décision sur la continuité du service de distribution de pains

Le boulanger n'assure plus le remplissage du distributeur de pains du Beugnon, indiquant un matériel non adapté. Il demande la mise en place d'un nouvel équipement, identique à celui qui décide d'installer devant la boulangerie de La Chapelle Thireuil.

Mme PALLUAU indique que le contrat souscrit auprès de la société LOCATAM court jusqu'en janvier 2023.

Après en avoir délibéré, les élus décident :

- D'accepter l'installation d'un nouveau distributeur de pains au Beugnon, à la condition que le boulanger l'alimente quotidiennement. Cette condition sera stipulée dans le bail commercial.
- La commune continuera à financer la location de ce dernier.
- Mme PALLUAU sera chargée de résilier le contrat avec la société LOCATAM.
- M. le Maire est autorisé à signer un nouveau contrat auprès de la société « mabaguettes » située à Tiercé (49).

Climatisation dans la boulangerie :

M. MOREAU indique que la climatisation de la boulangerie a cessé de fonctionner. Un frigoriste s'est rendu sur place et a constaté l'impossibilité de la réparation. Il convient de la remplacer. L'entreprise AUMAND PALLUAU présente le devis d'un montant de 3866 € HT.

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le devis.

Les délais d'intervention étant longs et devant les fortes chaleurs, il a été décidé en urgence d'acheter une climatisation portable et provisoire auprès des établissements MIMEAU à Coulonges sur l'Autize. Une somme de 400 € est allouée pour cette dépense.

Bâtiments :

Décision sur la sécurité de l'atelier communal

Des cambriolages ont eu lieu récemment dans les ateliers communaux des communes voisines. M. MOREAU évoque les différentes solutions présentées par les adjoints :

- Création d'un espace sécurisé à l'intérieur de l'atelier communal (Le Beugnon)
- Changement des ouvertures
- Mise en place d'une alarme

M. MOREAU propose de réunir la commission Bâtiment pour étudier la meilleure solution.

Mur de clôture de l'école : Lecture du courrier

Mme PROUST fait lecture du courrier de M. ONILLON Jean-Michel, voisin de l'école, invoquant son insatisfaction. Le mur de clôture n'est pas suffisamment haut pour empêcher les ballons, les jeux, ou cailloux envoyés, provenant de la cour d'école.

Il demande le rehaussement de ce mur de clôture. M. MOREAU propose d'échanger avec la commission Bâtiment et le nouvel employé communal ayant déjà assuré des travaux de maçonnerie.

Proposition d'isolation des combles de quelques locatifs

A la demande de locataires, et après avoir constaté l'absence ou l'insuffisance d'isolation dans les combles des logements : du Lotissement La Boulanchère, de la rue du Pin et du chemin des Cavaliers, M. MOREAU propose l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Le montant de cette prestation s'élève à 80 € +1 € par logement.

Le dispositif sera appliqué à 11 logements : 6 sur Le Beugnon et 5 sur La Chapelle.

Après en avoir délibéré, les élus autorise M. le Maire à signer les documents s'y afférents et charge M. MOREAU d'en assurer le suivi.

Déclaration d'intention d'aliéner – Maison Le Beugnon

Mme PROUST fait lecture du courrier du notaire représentant les propriétaires de la maison 1 rue de l'Atlantique – Le Beugnon. Ces derniers ont indiqué ne pas accepter la proposition d'achat présentée par la commune. Le dossier est donc classé sans suite.

Bilan des manifestations

Mme FAUCHER remercie les personnes présentes lors des deux dernières manifestations (9 juillet : cinéma en plein air et 14 juillet : fête nationale). Le bilan est positif. Il sera nécessaire d'être plus nombreux pour la mise en place le jour même.

BP2022 : Avance du budget communal au budget annexe « photovoltaïque »

Par délibération en date du 15 mars 2021, un SPIC a été créé ainsi que son budget annexe selon l'instruction M4. Ce budget est doté de l'autonomie financière et est donc soumis au principe d'équilibre financier défini par l'article L2224-1 du CGCT, aux termes desquels les budgets des SPIC, doivent en principe, être équilibrés en dépenses et en recettes.

Le budget annexe « Photovoltaïques » voté par le conseil municipal lors de sa séance du 28 mars 2022 prévoit que l'équilibre serait fait par une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 14 000€ afin de pouvoir procéder au paiement des factures.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe « Photovoltaïque », pour un montant de 14 000€, afin d'abonder la trésorerie du budget annexe 2022, DECIDE que l'avance nécessaire à l'équilibre du budget annexe « Photovoltaïque » sera remboursée par les rétrocessions de la vente d'électricité du budget annexe vers le budget communal. Cette opération se fera jusqu'au solde de l'avance faite par le budget communal.

DIT que la somme correspondante est inscrite au budget principal 2022 à l'article 276348 des dépenses d'investissement et au budget annexe « Photovoltaïque » 2022 à l'article 1687 des recettes d'investissement.

Participation au repas du 14 juillet 2022

La commission Fêtes et cérémonies a proposé pour le repas de la fête nationale, le 14 juillet 2022, une participation à hauteur de :

- 10 € par adulte
- 5 € par enfant

Le conseil municipal valide cette proposition.

Questions diverses :

- **Village de La Ranfraire** : La commission voirie ainsi que plusieurs membres du conseil municipal se sont rendus sur place et proposent d'autoriser le déplacement du chemin actuel derrière les habitations, à la charge du demandeur. Ils exigent un revêtement en enrobé afin de garantir une durabilité.

- **Argent de poche** : Bilan positif. Sept jeunes ont participé à l'opération. Certains ont décidés de continuer quelques demies journées supplémentaires.
- **Organisation de l'équipe technique**
- **Conseil d'école**

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

<p>M. Denis ONILLON, Maire</p> <p>Excusé</p>	<p>Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1^{ère} adjointe</p>	<p>Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2^{ème} adjointe</p>	<p>M. David MOREAU 3^{ème} adjoint</p>
<p>M. Cédric CANTET 4^{ème} adjoint</p>		<p>M. Michael BOBINEAU</p>	<p>Mme Lucie CHEVREUX,</p>
<p>Mme Anaïs FAUCHER</p>	<p>M. Sébastien FLEURY</p>	<p>Mme Nathalie HAYRAULT</p>	<p>M. Loïk HELIAS</p> <p>Excusé</p>
<p>M. Gaël JARRY</p>	<p>M. Patrice JARRY</p> <p>Excusé</p>	<p>M. Jean-Pierre LIEVRE</p>	<p>Mme Marie-Christine LUCAS</p>
<p>Mme Elisa NEVEUX</p>	<p>Mme Anne ROBIN</p> <p>Excusée</p>	<p>M. Philippe TEXIER</p>	